

**BRAY**

**SUR**

**SEINE**

Bray-sur-Seine

*Objet : Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)*

Madame, Monsieur

Conformément à la Loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13, l'équipe municipale doit mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Ce document, à but informatif, est un recueil de tous les numéros et adresses des services et personnes pouvant informer et/ou intervenir en cas d'alerte.

Afin de compléter ce document nous avons besoin de connaître les moyens humains que nous avons sur la commune.

Pour cela nous recensons tous les acteurs ayant des compétences particulières afin de pouvoir les mobiliser en cas de nécessité.

Par compétences particulières on entend :

- Professions médicales (médecin, infirmier(e), aide soignant...),
- Capacités d'accueil,
- Personnes parlant une ou plusieurs langues étrangères,
- Détenteur d'un diplôme particulier, d'un permis poids lourd, bus, CACES ...
- Détenteur d'engin et/ou de matériels particuliers (pompe à eau, bateau, groupe électrogène, remorques ...
- Etc...

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous retourner ce document complété afin de pouvoir réaliser notre P.C.S.

Dans l'attente de votre retour je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
E. MARCADET

